



## je suis perdue aidez moi svp

Par **bea090870**, le **04/08/2011** à **10:01**

Bonjour,

J'ai reçu une signification de requête et de l'ordonnance portant injonction de payer, sur une dette de mon ex conjoint mais dont j'étais garante, (j'ai jusqu'au 20 août pour faire opposition) j'ai décidé pour ne pas avoir de soucis dans ma nouvelle vie de payer cette dette en plusieurs mensualités. J'ai sur l'injonction l'adresse d'un huissier jusqu'à la tout va bien mais le jour après avoir reçu cette injonction j'ai été harcelé de lettre et d'appels d'un autre cabinet qui me réclame la même somme sous peine de poursuites judiciaires, saisie etc. J'avoue que je suis un peu perdue le tribunal de ma juridiction a donné un avis et mandaté 1 huissier ma question A qui dois je payer les sommes que je peux verser? et a t'on le droit d'harceler les gens avec un autre cabinet alors qu'une étude s'occupe déjà de l'affaire ? j'espère avoir été assez clair merci pour vos réponses